



FR

COMMISSION DES FINANCES
78^{ème} session
Rome, le 8 octobre 2015

UNIDROIT 2015
F.C. (78) 8
original: anglais
octobre 2015

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 78^{ème} session de la Commission des Finances a eu lieu au siège d'UNIDROIT à Rome le 8 octobre 2015 et a commencé à 10h10.

Point n° 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

2. Le *Secrétaire Général d'UNIDROIT*, M. José Angelo Estrella Faria, a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission (pour une liste complète des participants, voir Annexe).

Point n° 2 de l'ordre du jour: Nomination du Président de la Commission des Finances (F.C. (78) 1)

3. Le *Secrétaire Général* a expliqué que la Commission devait nommer un nouveau Président attendu que Mme Alina Popescu, la représentante de la Roumanie, qui avait remarquablement présidé les sessions antérieures, allait sous peu quitter Rome. Suivant la pratique d'UNIDROIT d'inviter à la Présidence de la Commission le membre ayant le plus d'ancienneté sur la base de la date d'accréditation auprès du Gouvernement d'Italie, il a déclaré que Mme Amélie Duranton, la représentante de la France, était le plus ancien membre siégeant à la Commission. Mme Duranton n'a pas été en mesure de participer à cette session en raison de circonstances personnelles, mais a souhaité assumer la présidence de la Commission pour la période suivante et a été représentée à cette session par M. Jonathan Cordier. Le *Secrétaire Général* a proposé que la Commission nomme Mme Duranton nouvelle Présidente de la Commission, et que cette session soit présidée par M. Cordier au nom de Mme Duranton.

4. *La Commission a approuvé la proposition et M. Cordier a présidé la session au nom de Mme Duranton.*

Point n° 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (F.C. (78) 1)

5. *Le Président a proposé à la Commission d'adopter l'ordre du jour. L'ordre du jour a été adopté tel que proposé au document F.C. (78) 1.*

Point n° 4 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget et Comptes pour l'exercice financier 2014 (F.C. (78) 2 et Comptes 2014)

6. *Le Président* a attiré l'attention de la Commission sur les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2014. Il a cédé la parole au Secrétaire Général pour la présentation du document.

7. *Le Secrétaire Général* a remercié le Président et a déclaré que, dans l'ensemble, le document reflétait un niveau de recettes inférieur d'environ 60.000 € à celui précédemment estimé pour cette année. Cette diminution des recettes, cependant, a été couverte par l'excédent reporté de l'année précédente, tel que convenu par la Commission des Finances. Les recettes, en fin de compte, n'ont donc pas été très inférieures aux prévisions. Le Secrétaire Général a ensuite indiqué que des économies avaient été réalisées dans divers domaines et que la trésorerie reflétait un léger excédent d'environ 36,000 €. À cet égard, il a rappelé que la Commission avait autorisé, lors de sa 77^{ème} session en avril 2015, l'utilisation de ce surplus pour des réparations en vue de préserver et d'améliorer les locaux de l'Institut, ce qui fera l'objet d'une description plus détaillée au point suivant de l'ordre du jour.

8. *Le représentant du Canada* s'est enquis de la situation des contributions du Gouvernement italien pour l'année 2014, notant qu'une estimation de 126,250 € figurait en page 2 du document mais qu'aucune recette effective pour l'année 2014 n'était enregistrée.

9. *Le Secrétaire Général* a répondu que le Gouvernement italien avait versé sa contribution de 2014 au cours de l'année 2015, après que les comptes de l'exercice financier 2014 aient été clôturés, de sorte que sa contribution figurerait dans les comptes de 2015.

10. *Aucune autre question n'ayant été soulevée, le Président a conclu que la Commission recommande à l'Assemblée Générale d'approuver les modifications finales au Budget et aux Comptes de l'exercice financier 2014.*

Point n° 5 de l'ordre du jour: Ajustements au Budget de l'exercice financier 2015 (F.C. (78) 3)

11. Pour la présentation du document traitant ce point de l'ordre du jour, *le Président* a cédé la parole au Secrétaire Général.

12. *Le Secrétaire Général* a déclaré que le document reflétait, lors de sa publication en septembre 2015, l'état des recettes et des dépenses effectuées jusqu'alors, ainsi qu'une estimation des recettes et des dépenses pour le reste de l'exercice financier. En ce qui concernait les recettes, UNIDROIT avait, dans le passé, établi des estimations sur la base du recouvrement de l'intégralité des contributions que les Etats membres sont tenus de verser. Il a ajouté, cependant, que les exercices financiers étaient rarement clôturés avec le paiement intégral de toutes ces contributions. De surcroît, il a indiqué que le niveau actuel des arriérés était supérieur à ce qu'il était généralement dans un passé récent et qu'il prévoyait un déficit dans les recettes pour cette année. A cet égard, il a souligné que le Gouvernement italien avait déjà versé sa contribution au premier trimestre de 2015 sur la base de son nouveau système de paiement, qui prévoyait le paiement au cours de ce trimestre, facilitant ainsi l'Institut dans sa planification financière. Se référant au document sur les arriérés de contributions des Etats membres qui devait être examiné, il a déclaré que certains Etats membres pourraient, cette année, ne pas être en mesure de respecter leurs obligations financières et que, pour cette raison, l'exercice financier pourrait être clôturé avec un déficit d'environ 144.000 € de recettes provenant des contributions.

13. En ce qui concernait les dépenses, *le Secrétaire Général* a déclaré que, compte tenu du déficit prévu, des économies devraient être faites dans les mêmes proportions. Il a déclaré, en

outre que, dans le scénario le plus défavorable, les Etats membres qui avaient régulièrement payé leurs contributions ne seraient pas invités à fournir des fonds supplémentaires et que le Fonds de roulement ne serait pas utilisé pour couvrir cette différence. Puis il a mentionné des économies envisagées figurant dans les notes explicatives du document sur les dépenses ajustées. En ce qui concernait le Chapitre 1, il a souligné des économies d'environ 37.000 € résultant: a) d'une subvention de la Commission européenne à l'Institut de droit européen (ELI) qui lui avait permis de couvrir les coûts pour l'élaboration d'un modèle européen de règles de procédure à titre de l'American Law Institute/Principes d'UNIDROIT de procédure civile transnationale qui étaient couverts précédemment par UNIDROIT pour ce projet conjoint; et b) du report de la quatrième réunion du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre attendu que l'offre d'accueillir une telle réunion en 2015 avait été retirée par un Etat membre. En ce qui concernait le Chapitre 2, il a souligné les économies découlant: a) du départ à la retraite anticipé d'un membre du personnel au dernier trimestre de cette année et b) du détachement de l'un des membres du personnel d'UNIDROIT auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à la demande de l'UNESCO, sur la base d'un remboursement des coûts. Il a ensuite fait remarquer les dépenses plus élevées pour les coûts d'entretien, liées à l'utilisation de l'excédent reporté de l'exercice financier précédent, conformément à l'autorisation de la Commission des Finances, pour l'entretien et l'amélioration des locaux de l'Institut. Cet entretien et ces améliorations comprenaient l'acquisition d'un projecteur et d'un écran rétractable ainsi que d'écrans pour le podium de la salle de réunion de la Bibliothèque, en cours d'installation, et l'acquisition de nouveaux climatiseurs, moins coûteux que prévu, installés pendant l'été.

14. Le *représentant du Mexique* a reconnu les efforts du Secrétariat pour opérer les ajustements, à titre exceptionnel, visant à maintenir un budget équilibré, mais a noté avec inquiétude que le déficit serait insoutenable à long terme. Il a demandé au Secrétariat de solliciter tous les Etats membres pour qu'ils versent leurs contributions.

15. *Aucune autre question n'ayant été soulevée, le Président a conclu que la Commission recommande à l'Assemblée Générale d'approuver les ajustements au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2015.*

Point n° 6 de l'ordre du jour: Information sur les contributions extrabudgétaires reçues au cours de l'exercice 2015 et sur leur utilisation pour les activités et projets de l'Institut (F.C. (78) 4)

16. Pour la présentation du document traitant ce point de l'ordre du jour, le *Président* a cédé la parole au Secrétaire Général.

17. Le *Secrétaire Général* a attiré l'attention de la Commission sur l'Annexe du document FC (78) 4, indiquant les activités pour lesquelles UNIDROIT avait bénéficié de contributions extrabudgétaires, les sources de ces contributions, le montant dépensé provenant de ces contributions extrabudgétaires au cours de l'année ainsi que le solde reporté des années précédentes. Les recettes étaient restées, *grosso modo*, au même niveau que ce qui avait été reporté l'année précédente. Il a noté que le montant des contributions était légèrement inférieur car la subvention importante pour le projet sur l'agriculture contractuelle avait été reçue et dépensée en 2014 et qu'uniquement environ 10.000 € avaient été reçus cette année dans le cadre d'une nouvelle subvention octroyée par le Fond international de développement agricole à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les activités de promotion du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle. Il a ensuite expliqué que les autres contributions provenaient des sources habituelles, comme la Fondation de droit uniforme pour financer deux études portant sur: a) l'incidence économique des projets portant sur l'harmonisation juridique et b) le fonctionnement des registres de sûretés, deux projets étroitement liés aux travaux d'UNIDROIT.

Il a également rappelé les contributions reçues des divers cabinets d'avocats italiens et a remercié le Président de l'Institut, M. Alberto Mazzoni, pour ses efforts à cet égard; les fonds recueillis avaient été employés pour financer le Programme de bourses de recherche, pour l'achat de livres et de revues pour la Bibliothèque et pour organiser des activités de promotion.

18. *Aucune autre question n'ayant été soulevée, le Président a souligné que la Commission des Finances avait pris note des informations sur les contributions extrabudgétaires reçues par UNIDROIT en 2015 et a demandé que ces informations soient également soumises à l'Assemblée Générale lors de sa 74^{ème} session.*

**Point n° 7 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres
(F.C. (78) 5)**

19. Dans son introduction, le *Président*, reconnaissant qu'il s'agissait d'un point sensible car traitant des arriérés de contributions, a cédé la parole au Secrétaire Général pour la présentation du document.

20. Le *Secrétaire Général* a souligné, à son tour, la délicatesse de ce point et a fait remarquer que le chiffre du déficit éventuel de 144.805,68 € qui avait été discuté en rapport avec les ajustements au Budget pour l'exercice financier 2015 provenait du document présent. La liste des arriérés de l'année 2014 comprenait certains Etats membres en situation d'arriérés depuis un certain nombre d'années pour des raisons bien connues de la Commission et d'autres Etats membres qui avaient parfois figuré sur la liste. Il a souligné que le Nigéria qui avait accumulé des arriérés dans le passé avait réglé ses contributions de plusieurs années en une seule fois et que le Pakistan avait toujours payé sa contribution mais généralement avec un décalage d'un an. Les arriérés de la Roumanie et de l'Arabie Saoudite, en 2014, étaient dus à des différences de taux de change. Toutefois, le fait que certains Etats membres qui ne figuraient pas dans le passé sur la liste des arriérés mais s'y trouvaient maintenant indiquait un risque de déficit et la nécessité d'être prudent dans les dépenses. Il a rappelé que le Secrétariat continuait à solliciter le paiement des contributions des Etats membres. Enfin, quand un Etat membre se trouvait en situation d'arriérés à un moment proche de la session de l'Assemblée Générale, il demandait en général une réunion avec l'ambassadeur de l'Etat en question pour examiner les modalités éventuelles d'accélération du paiement en vue d'éviter d'avoir à présenter le document sur les arriérés sur lequel l'Etat en question figurait à l'Assemblée Générale.

21. Le *représentant de l'Iran* a souhaité expliquer, comme lors de la réunion de l'année précédente, la situation du compte bancaire de l'Ambassade de l'Iran en Italie.

22. Il a rappelé que, comme ses distingués collègues le savaient, la République islamique d'Iran subissait et subit toujours des sanctions internationales injustes et inéquitables. – raison pour laquelle l'Iran malheureusement n'avait pas pu payer sa contribution ces dernières années. Quant à l'autre raison, il en a attribué la responsabilité à l'Italie, pays d'accueil, qui n'avait ni aidé ni facilité l'Ambassade d'Iran à Rome à disposer d'au moins un compte bancaire officiel. Sans cette circonstance, les contributions auraient été versées. Il avait parlé de ce problème l'année dernière mais malheureusement le Rapport de la Commission des Finances de cette session-là ne rapportait pas parfaitement ses propos. Il a demandé à la représentante de l'Italie et au Ministère italien des affaires étrangères de venir en aide à l'Iran car il ne pouvait pas effectuer de paiement. Il a ajouté que les fonds étaient prêts mais que l'Iran ne pouvait pas payer les trois années. Il a remercié le Secrétaire Général de son aide pour le paiement des contributions; il a expliqué que l'ambassade d'Iran avait versé ses contributions pour les années précédentes mais que, juste après avoir effectué ce versement, son compte bancaire avait été fermé. Cette situation avec l'Italie était vraiment dramatique et il a tenu à souligner à nouveau que l'Iran n'était pas confronté à des problèmes semblables avec d'autres pays; l'Iran était accueilli dans d'autres organisations

internationales, comme celles qui siégeaient à Vienne et à New York, où il était en mesure de payer ses contributions. Il a ajouté que, malheureusement, en Italie, l'Ambassade d'Iran à Rome avait des problèmes. En effet, quand son pays avait demandé ce qu'il pouvait faire, le Gouvernement italien avait répondu qu'il ne pouvait rien faire parce que toutes les banques italiennes étaient privées et indépendantes. Il a dit que tel était le problème et a demandé au Secrétaire Général que ses idées, réponses et contributions soient inscrites dans le Rapport de la Commission des Finances.

23. Le *représentant du Canada* a souligné que le Canada soutenait les efforts du Secrétaire Général encourageant les Etats membres en situation d'arriérés de faire des efforts pour payer leurs contributions. Il a demandé si le non-paiement du Brésil en 2014 était dû à un problème technique, espérant que ce non-paiement ne s'étendrait pas en 2015.

24. Le *représentant de Brésil* a expliqué que son Gouvernement réduisait les dépenses et imposait un effort fiscal important pour remettre l'économie brésilienne sur la bonne voie. En conséquence, le Brésil était en retard dans ses paiements auprès de nombreuses organisations internationales. Il a confirmé la disponibilité de l'ambassade du Brésil en Italie de consulter le Secrétaire Général sur les modalités d'approche des autorités compétentes de la capitale en vue de tenter d'accélérer le paiement de la contribution.

25. *En conclusion, le Président a souligné que la Commission des Finances avait pris note des commentaires concernant les arriérés de contributions de certains Etats membres et a invité ceux qui souhaitaient fournir d'autres renseignements sur le paiement de leurs contributions et sur les raisons pour lesquelles ils se trouvent dans cette situation de les soumettre pour sa considération lors de la 74^{ème} session de l'Assemblée Générale.*

Point n° 8 de l'ordre du jour: **Projet de budget pour l'exercice financier 2016 et observations formulées par des Etats membres (F.C. (78) 6)**

26. Après avoir introduit le point suivant concernant le projet de Budget pour l'exercice financier 2016, le *Président* a cédé la parole au Secrétaire Général.

27. Le *Secrétaire Général* a attiré l'attention de la Commission sur les notes explicatives du document qui donnaient des informations sur l'objet des dépenses et toute variation par rapport au Budget de l'année précédente. Il a souligné que le Budget reflétait en substance ce que la commission des Finances avait approuvé lors de sa dernière session. Il a ensuite ajouté que le projet de Budget avait été soumis au Conseil de Direction qui en avait pris note et n'avait pas fait de commentaires. Le Secrétariat n'avait ensuite reçu aucun commentaire de la part des Etats membres. Il a suggéré que l'absence de commentaires pouvait résulter de l'augmentation marginale des dépenses de 189,40 €, une somme qui ne soulèverait pas d'interrogations dans les capitales.

28. Le *représentant du Canada* a remercié le Secrétaire Général pour la préparation du Budget et pour la croissance nominale zéro ou presque. Il a rappelé le soutien de son pays pour le maintien d'une croissance nominale zéro pour les organisations internationales et a souligné qu'UNIDROIT devrait établir les projets et les priorités dans les limites de ses contraintes financières. Il a ajouté que le Programme de travail d'UNIDROIT pour l'année à venir était réaliste et que le Canada attendait impatiemment le Programme et les priorités des trois prochaines années.

29. *Aucune autre question n'étant posée, le Président a conclu que la Commission des Finances recommandait l'adoption du projet de Budget pour l'exercice financier 2016 par l'Assemblée Générale.*

Point n° 9 de l'ordre du jour: Examen des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (F.C. (78) 7)

30. Après avoir introduit le point suivant, le *Président* a cédé la parole au Secrétaire Général.

31. Pour le *Secrétaire Général*, il s'agissait du point le plus difficile à l'ordre du jour de la Commission des Finances. Le document examiné fournissait une mise à jour sur ce qui s'était produit depuis la dernière réunion du Groupe de travail informel. Les progrès des travaux avaient été retardés par le fait que les Nations Unies, principale organisation de comparaison prise en considération par le Groupe de travail informel, étaient toujours en train de procéder à l'examen des rémunérations et que, en conséquence, aucune comparaison ne pouvait être faite. Il a souligné que le Secrétariat n'avait pas reçu d'informations concrètes de la part de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), responsable de l'examen du système de rémunération commun des Nations Unies, sur la date exacte à laquelle la CFPI présenterait son rapport final à l'Assemblée Générale des Nations Unies – ce qui, à son avis, n'advierait pas avant l'année prochaine. Il a ensuite fait remarquer que le Secrétariat avait contacté d'autres organismes fournisseurs de régimes alternatifs de sécurité sociale et de retraite afin d'obtenir des devis et que le Secrétariat rencontrerait un représentant du Service International des Rémunérations et des Pensions (SIRP), qui travaillait avec les Organisations coordonnées et avait avancé précédemment une proposition concernant la retraite – proposition sur laquelle la Commission des Finances avait exprimé un certain scepticisme, en vue de clarifier et améliorer cette proposition. Le Secrétaire Général a suggéré que le Groupe de travail informel se réunisse dès que les informations recueillies seraient suffisantes pour permettre au Groupe d'avancer dans ses travaux. Il a encouragé les membres de la Commission des Finances à contacter leurs capitales respectives à ce propos pour s'assurer de recevoir les données nécessaires et faire en sorte que les discussions se déroulent en temps voulu.

32. *Aucune question n'étant posée, la Commission des Finances a pris note de la mise à jour de l'examen des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT.*

Point n° 10 de l'ordre du jour: Divers

33. Le *Président* a cédé la parole pour tout commentaire sur ce dernier point de l'ordre du jour.

34. Le *Secrétaire Général* a rappelé aux membres de la Commission la célébration prévue pour le 90^{ème} anniversaire d'UNIDROIT le 20 avril 2016. Un événement était organisé à l'attention des ambassadeurs et de fonctionnaires de haut rang pour illustrer comment les activités d'UNIDROIT s'inscrivaient dans l'architecture globale du droit international et parmi les objectifs politiques d'autres organisations internationales. A ce propos, il a souligné que des représentants d'organisations qui avaient traditionnellement collaboré avec UNIDROIT étaient invitées, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), à participer à une journée durant laquelle des présentations seront faites sur des sujets divers. UNIDROIT serait honoré que les ambassadeurs acceptent l'invitation à cette session de haut niveau de l'Assemblée Générale. Il a émis le souhait que le pays d'accueil ferait également l'honneur à UNIDROIT d'une représentation de haut niveau lors de cet événement, vu non seulement l'importance du siège à Rome mais aussi le rôle éminent de l'Italie pour la création d'UNIDROIT en 1926 et le sauvetage d'UNIDROIT lors de la disparition de la Ligue des Nations en 1940.

35. Aucune question n'étant posée, le *Président* a remercié les représentants de la Commission et a conclu la 78^{ème} session à 10h50.

ANNEXE**Liste des participants**

M. Marco ACQUATICCI	(Allemagne)
Mme Konstanze GEIGER	(Autriche)
M. André Souza MACHADO CORTEZ	(Brésil)
M. Warren SENKOWSKI	(Canada)
Mr YI Qiuchen	(Chine)
M. Juan Claudio de RAMÓN	(Espagne)
Mme Daleya UDDIN	(Etats-Unis d'Amérique)
M. Jonathan CORDIER	(France)
M. Korosh JAFARI	(Iran)
Mme Catherine FLUMIANI	(Italie)
Mme Yukiko CONSTANTINESCU	(Japon)
M. Benito JIMENEZ	(Mexique)
Ms BAIK Seonghee	(République de Corée)
M. Marcus ROTHEN	(Suisse)

Secretariat d'UNIDROIT

M. José Angelo ESTRELLA FARIA	(Secrétaire Général)
Mme Anna VENEZIANO	(Secrétaire Général Adjoint)
M. Neale BERGMAN	(Fonctionnaire)